

Fiche de données de sécurité

Date de rédaction: 11-12-2014
Version : 01.00 / FRA

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: Marqueur craie

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : Agents de coloration, teintures.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: Sigel GmbH
Bäumenheimer Str. 10
86690 Mertingen
Allemagne
Tél: +49 9078810
E-mail : info@sigel.de
WWW: www.sigel.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

DPD-classification (Directive ;R10
1999/45/CE):

CLP-classification (Règlement STOT RE 2;H373 Flam. Liq. 3; H226
(CE) no 1272/2008):

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R et H.

Effets nocifs les plus graves : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Liquide et vapeurs inflammables.
Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mentions d'avertissement: Attention

Contient: Solvant Stoddard: Naphta à point d'ébullition bas-non spécifié

Phrases H:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.(H373) Liquide et vapeurs inflammables.(H226)
Phrases P:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.(P101) Tenir hors de portée des enfants.(P102) Éliminer le contenu/récipient dans une décharge, conformément aux dispositions locales en vigueur.(P501-A)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	CAS/ Numéros CE	Substance	DSD-classification (Directive 67/548/CEE)/ CLP-classification (Règlement (CE) no 1272/2008)	w/w%	Rem.
.	13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10-15	13
.	236-675-5	.	-	.	.
.	8052-41-3	Solvant Stoddard: Naphta à point	R10 Xn;R48/20-65	5-10	.
.	232-489-3	d'ébullition bas-non spécifié	Flam. Liq. 3; H226 STOT RE 1;H372 (central nervous system) Asp. Tox. 1;H304	.	.
.	.	.	F;R11 Xi;R36 R67	5-10	.
.	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319	.	.
.	200-661-7	.	STOT SE 3;H336	.	.
.

13) La substance a une limite d'exposition nationale.

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R et H.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
Autres informations:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Mettre des gants. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Utiliser des vêtements de protection spécifiques. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant ininflammable, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

professionnelle:

Composant :	Valeur limite d'exposition	Observations
Titane (dioxyde de)	VME: -, VLE: - ppm	-
	VME: 10, VLE: - mg/m3	-
propane-2-ol	VME: -, VLE: 400 ppm	-
	VME: -, VLE: 980 mg/m3	-

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juillet 2012.

Méthodes de mesure : Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau : Non exigé.

Equipelement de protection individuelle, protection respiratoire :	Non exigé. Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	Liquide
Couleur:	Multicolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée
pH (solution à utiliser):	Aucune donnée
pH (concentré):	6,5-7,6
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	97-102 °C
Point d'éclair:	Aucune donnée
Taux d'évaporation:	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité:	Aucune donnée
Pression de vapeur:	Aucune donnée
Densité de vapeur:	Aucune donnée
Densité relative:	1,02
Solubilité:	Solubilité dans l'eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée
Température de décomposition:	350 °C
Viscosité:	Aucune donnée
Propriétés explosives:	Aucune donnée
Propriétés comburantes:	Aucune donnée

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

N'est pas réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale:	Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë - par voie cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée :	Peut être légèrement irritant. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition unique STOT :	Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition répétée STOT :	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Système nerveux central.)
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas supposé biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient au moins une substance ayant une forte mobilité dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit:

Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1. Numéro ONU	3175
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant Stoddard: Naphta à point d'ébullition bas-non spécifié, Propane-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II
Numéro d'identification du danger	40
Code tunnel :	E
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

ADN

14.1. Numéro ONU	3175
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Stoddard solvent, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
Dangers environnementaux dans les bateaux citernes :	-

IMDG

14.1. Numéro ONU	3175
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Stoddard solvent, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
Groupe de séparation des matières du code IMDG :	-

ICAO/IATA

14.1. Numéro ONU	3175
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Stoddard solvent, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

SECTION 15: Informations réglementaires

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P5c LIQUIDES INFLAMMABLES: Colonne 2: 5000 t,

Dispositions particulières :

Colonne 3: 50000 t.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Explication des abréviations :

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Méthode de classification :

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Phrases R:

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases H:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Formation :

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.